

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE CHARGE DES  
RELATIONS INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI.

Service des Affaires Juridiques

30 JAN. 1989

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda  
KIGALI.

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
je vous prie de bien vouloir procéder au règlement des retenues suivantes  
pour le mois de janvier 1989 :

CAISSE SOCIALE DU RWANDA (Compte n° 27.01.01 B.N.R) 1.491 FRW.

Nous disons: MILLE QUATRE CENT NONANTE EN UN FRANCS RWANDAIS.

O. P. 6 11 du 11-4-89

*[Signature]*  
1/2/89  
Fait à Kigali, le 19/01/1989

La Gestionnaire des Crédits  
*[Signature]*  
MUKESHIMANA Clémence.

Le Ministre chargé des  
Relations Institutionnelles  
*[Signature]*  
NTASHAMAJE Antoine

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge de ... 19-110-02-01-02

Inscrit sous poste ... 2 du ... 23-1-89

Kigali, le ... 23-1-89

Le gestionnaire des crédits  
*[Signature]*

MUKESHIMANA Clémence

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

30 JAN. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE CHARGE DES  
RELATIONS INSTITUTIONNELLES

B.P. 790 KIGALI.

Service des Affaires Juridiques

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda  
KIGALI.

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
je vous prie de bien vouloir procéder au règlement des retenues suivant  
pour le mois de janvier 1989 :

CAISSE SOCIALE DU RWANDA (Compte n° 27.01.01 B.N.R) 1.491 FRW.

Nous disons: MILLE QUATRE CENT NONANTE EN UN FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 19/01/1989

La Gestionnaire des Crédits

*Mukeshimana Clémence*  
à charge de **MUKESHIMANA Clémence.**

Le Ministre chargé des  
Relations Institutionnelles  
*NTASHAMAJE Antoine*  
**NTASHAMAJE Antoine**

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du *19.01.89*

Inscrit sous poste *2* du *23.1.89*

Kigali, le *23.1.89*

Le gestionnaire des crédits  
*Mukeshimana Clémence*

**MUKESHIMANA Clémence**

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le *19/01/1989*